sarlam

DECLARATION DE CONFORMITE

DECLARATION OF CONFORMITY

N° A 8 / 2006

APPAREIL(S) : *SAMPLE DESCRIPTION :*	**DÉTECTION HF**
REFERENCE(S) : *REFERENCE(S) :*	**Intégré aux SERIES : CHARTRES / KORÉO / OLÉRON / HP / KALANK**
CARACTERISTIQUES : *RATED CHARACTERISTICS :*	Fréquence : 5,8 Ghz; puissance maxi : 500 VA en fluorescent et 800 W en incandescent ; tension d'alimentation 100 à 250 V (+/- 10%) 50/60 Hz; consommation du radar : 0,9 W

CET (CES) APPAREIL(S) EST (SONT) CONFORME(S) :
THIS (THESE) DEVICE(S) IS (ARE) IN ACCORDANCE WITH :

A la directive : CEM (compatibilité électromagnétique) 89/336/CEE du 3 mai 1989 modifiée par les directives 92/31/CEE du 28 avril 1992 et 93/68/CEE du 22 juillet 1993.

Suivant le rapport d'essai N°Q00634.7.1
Tous les modèles des séries Chartres / Koréo / Oléron / HP / Kalank intégrant ce dispositif bénéficient par extension des résultats de cet essai.

Cette déclaration comprend : 1 page — *This declaration contains : 1 page*

Date de délivrance : 07/10/2008
Issue date :

Le Responsable QUALITE

René MONIN



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Toute reproduction partielle ou toutes insertions de résultats dans un texte d'accompagnement en vue de leur diffusion doit recevoir un accord préalable et formel de SARLAM.
Ce document résulte d'essais effectués sur un échantillon. Il ne préjuge pas de la conformité des produits fabriqués à l'objet essayé.
This document shall not be reproduced, except in full, without the written approval of SARLAM. This document contains results related only to the items tested. It does not imply the conformity of the whole production to the items tested

SARLAM 54, rue du général de Gaulle 28240 BELHOMERT - Tél : 02 37 53 80 00 - Fax : 02 37 81 20 01